

10 propositions du Collectif Je t'Aide pour les candidat.es à l'élection présidentielle

<u>Notre identité</u>: Créé en 2015, le Collectif Je t'Aide est composé de 27 structures membres et a deux objectifs principaux : rendre les aidant.es plus visibles dans la société et faire avancer leurs droits. Ces 10 propositions sont issues d'une consultation et de témoignages d'aidant.es et de l'expertise de ses membres.

<u>Les aidant.es</u>: Les aidant.es sont toutes les personnes aux liens étroits et stables, résidant ou non sous le même toit que le.la proche aidé.e, qui lui viennent en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

<u>Notre constat</u>: En France, 11 millions d'aidant.es effectuent un travail invisible et gratuit. Bien qu'ils participent pleinement à notre système de soin et de protection sociale, leur contribution, essentielle, n'est pas reconnue. S'occuper d'un ou plusieurs proches prend du temps, épuise, précarise, isole, augmente les inégalités et entrave les libertés des aidant.es.

Notre vision: Nous serons toutes et tous aidant.es et aidé.es dans le cours de nos vies. L'aidance n'est pas une vocation mais bien un rôle familial et social qui s'apparente souvent à une situation imprévisible et un choix contraint en réponse à la fragilité d'un.e proche. Le Collectif Je t'Aide et ses structures membres œuvrent chaque jour pour qu'aider soit un choix librement consenti, valorisé et accompagné, et que l'aidance soit comprise comme une question de justice sociale et de solidarité, partagée par la société toute entière au-delà du cadre familial et intime. Cela passe aussi par l'amélioration de l'accompagnement des personnes aidées.

L'aidance est une question fondamentalement politique : voici donc nos 10 propositions, pour faire avancer les droits des aidant.es. En 2022, rendons les aidant.es visibles !

Axe 1 Mieux accompagner le binôme aidant.e/aidé.e

→ Mieux connaître les aidant.es

<u>Proposition n°1:</u> Former les **professionnel.les** au **repérage et l'orientation** des aidant.es quels que soit leur âge (Santé, sociaux, médico-sociaux, Education nationale, médecine du travail, employeur.euses, fonctions RH et acteur.rices des séjours de vacances)

<u>Proposition n°2:</u> Conduire une **étude nationale** pour mettre à jour les statistiques sur les aidant.es

→ Rendre visibles les aidant.es

Proposition n°3: Rendre visibles les aidant.es

Auprès des pouvoirs publics en les associant à la création, le suivi et l'évaluation des politiques publiques

Auprès du grand public en menant des campagnes de sensibilisation nationales sur les aidant.es

→ Accompagner chaque aidant.e et personne aidée

<u>Proposition n°4:</u> Revaloriser les métiers du soin, de l'accompagnement et du lien (Aides à domicile, personnels hospitaliers, AVS, éducateur.rices spécialisé.es, travailleur.euses sociaux, coordinateur.rices de parcours, aides médico-psychologiques, mandataires judiciaires...) et augmenter leur nombre

<u>Proposition n°5</u>: Augmenter les plans d'aide et baisser le reste à charge des aidant.es afin de permettre l'accessibilité financière des services aux aidé.es et de mieux optimiser la coordination des professionnel.les à domicile.

<u>Proposition n°6:</u> Simplifier les démarches administratives et accompagner les aidant.es dans ces démarches

Axe 2 Développer et rendre accessibles les droits aux aidant.es

<u>Proposition n°7:</u> Mieux valoriser les années d'aidance dans le calcul des droits à la retraite et valoriser les acquis d'expériences

<u>Proposition n°8</u>: Élargir le **congé de proche aidant** (Hausse de l'indemnisation, extension de la durée, permettre un congé par proche aidé.e et aux aidant.es d'une personne en situation de handicap entre 50 et 79%...)

<u>Proposition n°9</u>: Rendre effectif le droit au répit par la diversification de solutions de répit adaptées et de qualité et leur accessibilité financière

<u>Proposition n°10:</u> Créer un bilan de santé annuel pour les aidant.es et garantir des consultations psychologiques gratuites, dès l'annonce du diagnostic de l'aidé.e et tout au long du parcours